

Intervention en Réseau pour l'Inclusivité Scolaire

Services : D - ITEP le Briol

Date du document : Actualisé le 03-09-2024

Ce document vise à formaliser les références éthiques, les cadres réglementaires, statutaires et la structuration de l'intervention

Principes et cadres de référence

Ethique du sujet : Considérer l'élève accompagné comme sujet de droit en lui permettant d'accéder inconditionnellement à une structuration personnalisée des apprentissages nécessaires à l'exercice le plus juste possible de ses droits et libertés.

La co-construction : Viser la complémentarité des pratiques en promouvant une réflexion et une élaboration commune dans une logique transinstitutionnelle au service d'un objectif commun.

La démarche inclusive scolaire : Organiser l'école pour que chaque enfant et adulte puisse interroger son positionnement et adapter son comportement dans le groupe afin d'y exercer deux responsabilités interdépendantes, celle de s'exprimer singulièrement et celle de permettre aux autres d'en faire autant.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le décret du 06 janvier 2005 qui crée les ITEP

La circulaire du 14 mai 2007 qui définit les conditions d'organisation et de fonctionnement

De la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Introduit dans le code de l'éducation la notion d'école inclusive.

De l'article D351-3 à 9 du code de l'éducation : organisation de la scolarité. Le parcours de formation des élèves présentant un handicap.

Pole Inclusif d'Accompagnement Localisé : favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte de leurs besoins

Les PIAL renforcés – Vise la collaboration entre l'Ecole et le médico-social concerne les élèves présents en école ou établissement scolaire, qui ont besoin d'appui, sans pour autant disposer encore d'une notification MDA

Les PAS – Pôles d'Appuis à la Scolarité : Sont des dispositifs mis en place pour accompagner et soutenir les élèves qui rencontrent des difficultés dans leur parcours scolaire. Ces pôles jouent un rôle clé en offrant un soutien personnalisé et en favorisant la réussite éducative de chaque élève, quel que soit son niveau ou ses besoins spécifiques

<p>Historique</p>	<p>Au-delà des projets individuels de mineurs relevant du DITEP nécessitant un accompagnement externalisé, nous constatons l'opportunité et l'intention partagées de proposer, par conventionnement entre établissements, un espace physique permanent ou ponctuel dévolue à l'accueil, l'évaluation et le soutien des élèves fragilisés par leur différence et ce, quel que soit leur statut. A partir de l'expérience initiale menée en 2021 au collège de La Catalanié à Brassac, une déclinaison de ce dispositif est engagée en 2022 sur les collèges de Lacaune et Mazamet. Nous avons veillé au développement singulier de chaque Espace Mutualisé Mobile d'Accompagnement en fonction de la réalité et aspirations des pilotages locaux.</p> <p>En 2024 le dispositif EMMA (Espace Mutualisé et Mobil d'Accompagnement) devient l'IRIS : Intervention en Réseau pour l'Inclusion Scolaire.</p> <p>Nous envisageons de pouvoir créer en fonction des besoins et des dispositions des établissements scolaires primaires et secondaires, un réseau IRIS sur notre territoire de référence.</p> <p>Cette projection fait l'objet d'une validation par conventionnement en accord avec les tutelles concernées (IEN et ARS),</p>
<p>Objectifs généraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En conformité avec les politiques publiques et le cadre légiféré afférent, développer un dispositif d'appuis à la démarche inclusive permettant, aux établissements scolaires volontaires de s'engager formellement dans un partenariat avec le DITEP du Briol. - Promouvoir et diversifier les modalités inclusives en milieu scolaire. - Développer les capacités de socialisation et d'apprentissage des élèves en proposant une offre individualisée d'accompagnement. - Mutualiser les ressources et expertises professionnelles, gagner en compétences partagées pour adapter l'environnement et l'accompagnement scolaires des élèves et lutter contre le décrochage et l'exclusion.
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer par conventionnement des dispositifs IRIS au sein des établissements partenaires. - Structurer un copilotage entre le Directeur de l'école ou le principal du collège et le cadre socio-éducatif du D. ITEP Le Briol. - Accueillir des élèves du D. ITEP en inclusion et des élèves du collège nécessitant un accompagnement particulier.

	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et proposer des modalités d'appuis aux familles concernées - Associer l'élève à la construction de son parcours de scolarité - Permettre la participation des professionnels du D. ITEP aux instances internes du collège requérant l'expertise médico-sociale au bénéfice de l'ajustement du projet de scolarité. - Partager l'expérience, la technicité et les compétences avec les agents de l'établissement scolaire. - Produire une évaluation spécifique pro active au profit des élèves repérés. - Protocoliser les différentes interventions en conformité avec le cadre réglementaires des institutions engagées. - Articuler les procédures du dispositif avec les modalités de soutien à la scolarité existantes (PPRE – PAP – PPS). - Tracer et archiver les interventions - Produire une évaluation annuelle du dispositif
<p style="text-align: center;">Institutions et structures engagées En 2023</p>	<p>Direction Départemental des Services de l'Education Nationale du Tarn Collèges du bassin couvert par le DITEP Conseil départemental du Tarn Municipalité de Burlats Agence Régionale de Santé d'Occitanie D.ITEP le Briol</p>
<p style="text-align: center;">Responsabilités</p>	<p>DASEN du Tarn IEN AESH en charge du SDEI du Tarn IEN Mazamet – Monts de Lacaune IEN de Castres Directeur et principaux des établissements scolaires Directeur du Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique du Briol</p>

<p>Le public visé</p>	<p>Enfants en âge d'être scolarisés en primaire ou au collège quel que soit le niveau scolaire</p> <p>Elèves du D.ITEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfants pour lesquels le projet est de pouvoir travailler, vérifier et évaluer les compétences relationnelles et sociales dans un établissement scolaire, dans un grand collectif. • Enfant nécessitant un soutien pour évoluer dans un milieu ordinaire à travers des expériences adaptées à leur potentiel • Enfants en situation ou en projection d'inclusion nécessitant évaluation et soutien dans cette démarche. <p>Elèves du collège avec notification (en attente de réponse médico-sociale) ou sans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elèves en difficultés relationnelles, avec le cadre, en conflit avec leurs pairs, en défiance avec les adultes. Elèves en repli sur soi. • Elèves qui ont des troubles anxieux liés à la scolarité, en difficulté pour venir à l'école. • Elèves s'exprimant par de l'opposition verbale et physique. • Elèves décrocheurs ou susceptibles de l'être. • Elèves en perte de sens avec leur projet scolaire, dont le projet serait à ajuster.
<p>Professionnels concernés et fonctions</p>	<p>Responsable de dispositif spécifique - Enseignant spécialisé –Educatrice scolaire – Professeur principal - Conseillé principal d'éducation : Encadrement – animation – évaluation</p> <p>Personnel vie scolaire – Enseignant : ressources</p>
<p>Moyens mis en œuvre</p>	<p>Espace dédié – Matériel pédagogique – Mobilier – matériel informatique</p> <p>Accès interface interne</p>

<p>Étapes identifiées de création</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 . Evaluation des besoins réciproques entre l'établissement scolaire et le D.ITEP 2 . Etude de faisabilité 3. Contact des tutelles du secteur concernées 4. Transmission des éléments de cadrage – fiche action – conventionnement 5. Rencontres interprofessionnelles – information interne et externe – Instances (CA). 6. Projection opérationnelle et signature de la convention 7. Engagement – Evaluation - Ajustement
<p>Outils et supports associés</p>	<p>Projet Personnalisé d'Accompagnement (D.ITEP).</p> <p>Projet Personnalisé de Scolarité (EN – D.ITEP)</p> <p>Projet Personnalisé de Réussite Educative (EN)</p> <p>Plan d'Accompagnement Personnalisé (EN)</p> <p>Equipe de Suivi de Scolarité – GEVASCO (EN)</p> <p>Fiche d'Evaluation Individualisée – CR d'observation (D. ITEP)</p> <p>Fiche Navette de recueil de besoin – Commission IRIS (D. ITEP)</p> <p>Document de liaison commission - (D. ITEP)</p> <p>Accompagnement IRIS synthèse trimestrielle - (D. ITEP)</p> <p>Plaquette de présentation du dispositif IRIS - (D. ITEP)</p>
<p>Processus d'évaluation</p>	<p>Consignation dans le tableau de suivi des actions menées (nature / nombre) et de leur résultat</p> <p>Rencontres trimestrielles – Comité de pilotage (COPIL)</p> <p>Ajustement</p> <p>Bilan annuel</p> <p>Rencontres inter établissements</p> <p>Projection</p>

Annexes I : Fiche Navette de recueil de besoin

Fiche de recueil de besoins élève pour Commission Dispositif IRIS

Nom, Prénom élève :

Classe :

Notification MDA AESH : oui/non

Dispositif antérieur : (PPRE, PAI, PPS...)

Professionnel(s) rédacteur(s) et fonction(s) :

Besoins repérés par la vie scolaire (temps sociaux : récréations cantine. Etudes)

Explicitation :

Besoins repérés par les enseignants (comportement dans le process d'apprentissage):

Explicitation :

Besoins repérés par le dispositif IRIS :

Explicitation :

Besoins repérés par la famille :

Explicitation :

Propositions argumentée :

Commission du :

Personnes présentes :

Décision de la commission :

Modalités de Mise en œuvre :

ANNEXE II - Document de liaison commission - (D. ITEP)

DOCUMENT DE LIAISON COMMISSION IRIS

Etablissement :

Rédacteur :

Participants :

Date :

Nom Prénom- Prescripteur	Profil – nature de la difficulté : Notification Evaluation Suivis existants ou en attente	Réponse identifiée Positionnement de la commission	Modalités de mise en œuvre Déclinaison opérationnelle de la réponse Pilotage	Rattachement institutionnel Cadre retenu pour le formaliser : PPRE-PPS- PAP Autre

ANNEXE III - Accompagnement IRIS synthèse trimestrielle

	Developpement des contenus	Nombres
Instances : Cellule de veille - Réunion de coordination Commission IRIS - COFIL Equipes éducatives - ESS		
Elèves accompagnés par le DITEP Le Briol (PPS), inclusion ou scolarité partagée.		
Elèves avec notification DITEP en attente de place (PPS)		
Travail avec les familles vers une demande de notification DITEP/dossier MDPH + rencontre élèves		
Elèves avec PPRE/PAP/PPS		
Elèves Anxiété scolaire		
Prévention harcèlement scolaire / décrochage / anxiété / autres		
Accompagnement Ponctuel		
Projets spécifiques		
Rencontres famille Pour demande dispositif IRIS en attente commission		
Partenariats		
Plateau technique DITEP		